

Règlement

TRAIL DE LA ROCHE D'OÛTRE

Samedi & dimanche 14 & 15 octobre 2023

Départ St Philbert sur Orne

6 Trails de 5 à 87 km

3 Défis 39, 55 et 103 km

2 Marches nordiques chronométrées

3 Randonnées

4 Courses enfants



www.activorne.com

Organisation Activ'Orne
Association Loi 1901

TRAIL DE LA ROCHE D'OËTRE



SAMEDI 14/10 APRÈS-MIDI :
MARCHE NORDIQUE
CHRONOMÉTRÉE 10 ET 20 KM,
RANDONNÉE 10 KM, TRAIL
NOCTURNE 16 KM 500 MD+.

DIMANCHE 15/10 :
TRAIL 87 KM 3000 MD+,
39 KM 1400 MD+,
23 KM 900 MD+,
13 KM 400 MD+
5 KM 220 MD+,
RANDONNÉE 7 ET 13 KM
+ COURSES ENFANTS
& DÉFIS.



14 & 15 OCTOBRE 2023

PLUS D'INFO SUR WWW.ACTIVORNE.COM

ORGANISÉ PAR
ACTIV'ORNE



AVEC LE
SOUTIEN



SOMMAIRE

Article 1 - Je joue le jeu.....	5
Article 2 - Inscriptions.....	5
Article 3 - Dossard.....	6
Article 4 - Parcours.....	6
Article 5 - Engagement.....	7
Article 6 - Chronométrage.....	8
Article 7 - Classement.....	8
Article 8 - Récompenses.....	9
Article 9 - Contrôles / Pénalités.....	10
Article 10 - Abandon.....	11
Article 11 - Autonomie / équipement.....	11
Article 12 - Ravitaillements.....	12
Article 13 - Sécurité médicale.....	13
Article 14 - Assurances.....	13
Article 15 - Cas de force majeur.....	14
Article 16 - Droit à l'image.....	14
Article 17 - CNIL.....	15

ARTICLE 1 - JE JOUE LE JEU

De nombreux passages que vous allez emprunter sont sur des propriétés privées. En vous inscrivant, vous vous engagez à ne pas les utiliser avant et après les journées des 14 et 15 octobre 2023.

TOUS RESPONSABLES !

ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les courses chronométrées s'effectuent via le site Normandie Course à Pied. Aucune inscription ne sera prise en compte sur place, par courrier ou par téléphone. Pour les randonnées et courses jeunes, inscriptions sur place uniquement.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés .

CERTIFICAT MÉDICAL (courses chronométrées)

Pour les non-licenciés, ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

**Suite à la circulaire fédérale n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ».*

Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.

L'ensemble des pièces manquantes est à faire parvenir impérativement avant le vendredi 13 octobre à 23h59.

<http://www.normandiecouseapied.com/fiches-course-foulees-cross-trail-normandie-2023/orne/trail-de-la-roche-d-oetre-st-philbert-sur-orne-2023.html>

ARTICLE 3 - DOSSARD

La remise du dossard s'effectue le jour de la course sur le lieu de départ, à partir du samedi 14 octobre à 12h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée.

Au-delà du délai de 30 minutes avant le départ, aucune remise de dossards ne sera faite, et le participant perdra son inscription et son règlement.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

ARTICLE 4 - PARCOURS

Par respect pour l'environnement, le participant a l'obligation de suivre le tracé de sa course.

Chaque coureur s'engageant dans une de ces courses a pleinement conscience de sa difficulté et engage sa propre responsabilité en prenant le départ de celle-ci. Il devra être bien entraîné et en excellente condition physique.

Samedi 14 octobre 2023

	Marche nordique	Marche nordique	Trail nocturne	Défi ultra n°1	Défi long n°2	Défi court n°3	Randonnée
Distance	20 KM	10 KM	16 KM	16+87 KM	16+39 KM	16+23 KM	10 KM
Dénivelé			500 D+	3500 D+	1900 D+	1400 D+	
Tarif	19€	14€	18€	70€	40€	35€	5€
Heure de départ	14 H 00	14 H 00	19 H 30	19 H30	19 H30	19 H 30	14 H 30
Jauge maxi			500				
Catégorie			Juniors et +	Espoirs et +	Espoirs et +	Espoirs et +	
Barrière horaire							
Ravitaillement	1 + Arrivée	A	A				A

Dimanche 15 octobre 2023

	Ultra trail 87	Trail 39	Trail 23	Trail 13	Trail 5	Randonnée	Randonnée
Distance	87 KM	39 KM	23 KM	13 KM	5 KM	13 KM	7 KM
Dénivelé	3000 D+	1400 D+	900 D+	400 D+	220 D+	400 D+	220 D+
Tarif	55€	25€	20€	15€	8€	5€	5€
Heure de départ	4 H 00	8 H 30	10 H 00	14 H 00	15 H 00	9 H 15	9 H 30
Jauge maxi	200	400	500	500	300		
Catégorie	Espoir et +	Espoirs et +	Juniors et +	Cadets et +	Cadets et +		
Barrière horaire	KM 45,5 -> 6H45 de course KM 67,6 -> 10H45 KM 87 -> 14H00						
Ravitaillement	5 + A	2 + A	1 + A	A	A	A	A

Courses jeunes du dimanche 15 octobre 2023

	Course enfants	Course enfants	Course enfants	Course enfants
Catégorie	Minime	Benjamin	Poussin	Eveil
Âge	14/15 ans	12/13 ans	10/11 ans	9 ans et -
Tarif	3€	3€	3€	3€
Distance	3000 m maxi	1500 m maxi	900 m maxi	400 m maxi
Heure de départ	15 h 15	15 h 15	15 h 15	15 h 15

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit .

Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, et ce participant sera disqualifié sur le champ. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant durant l'intégralité de la course, sans être couvert par un vêtement.

ARTICLE 6 - CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera effectué par CHRONOWEST. Des points de contrôle pourront être positionnés sur le parcours pour s'assurer de la régularité de course des concurrents.

ARTICLE 7 - CLASSEMENT

Un classement général « scratch » sera mis à disposition sur le lieu de l'arrivée, après validation du comité d'organisation.

Un classement par catégorie sera effectué sur les courses 5, 13, 16 nocturne, 23, 39 et 87 km. Les catégories seront regroupées ainsi : **juniors+espoirs, seniors+M0, M1+M2, M3+M4, M5+M6, M7+M8, M9+M10.**

Les coureurs inscrits sur les défis seront également classés sur les 2 courses auxquelles ils participent.

CATÉGORIES 2023-2024		
CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	MA	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004
Juniors	JU	2005 à 2006
Cadets	CA	2007 à 2008
Minimes	MI	2009 à 2010
Benjamins	BE	2011 à 2012
Poussins	PO	2013 à 2014
Eveils	EA	2015 et après

DÉTAIL DES CATÉGORIES MASTERS	
M0	1985 à 1989
M1	1980 à 1984
M2	1975 à 1979
M3	1970 à 1974
M4	1965 à 1969
M5	1960 à 1964
M6	1955 à 1959
M7	1950 à 1954
M8	1945 à 1949
M9	1940 à 1944
M10	1939 et avant

ARTICLE 8 - RÉCOMPENSES

Nous récompenserons les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement scratch ainsi que le(la) premier(ère) de chaque catégorie regroupée non récompensé(e) au scratch. Les premiers et premières de tous les défis. Seuls les coureurs arrivant, et passant la ligne d'arrivée seront classés. Les récompenses ne seront remises qu'aux coureurs présents à la remise des prix.

	87 km	39 km	23 km	16 km (nocturne)	13 km	5 km	Défis
1e H scratch	•	•	•	•	•	•	•
1e F scratch	•	•	•	•	•	•	•
2e H scratch	•	•	•	•	•	•	
2e F scratch	•	•	•	•	•	•	
3e H scratch	•	•	•	•	•	•	
3e F scratch	•	•	•	•	•	•	
1e H Cadet					•	•	
1e F Cadet					•	•	
2e H Cadet					•	•	
2e F Cadet					•	•	
3e H Cadet					•	•	
3e F Cadet					•	•	
1e H ES-SE-M0	•	•	•	•	•		
1e F ES-SE-M0	•	•	•	•	•		
1e H M1-M2	•	•	•	•	•		
1e F M1-M2	•	•	•	•	•		
1e H M3-M4	•	•	•	•	•		
1e F M3-M4	•	•	•	•	•		
1e H M5-M6	•	•	•	•	•		
1e F M5-M6	•	•	•	•	•		
1e H M7-M8	•	•	•	•	•		
1e F M7-M8	•	•	•	•	•		
1e H M9-M10	•	•	•	•	•		
1e F M9-M10	•	•	•	•	•		

Pour la marche nordique chronométrée, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes seront récompensés.

ARTICLE 9 - CONTRÔLES / PÉNALITÉS

Des pointages seront effectués en plusieurs points du parcours. Le dossard doit être apposé sur le devant du coureur et visible dans son intégralité, le participant ne doit passer qu'une seule fois l'arrivée. Une fois la ligne d'arrivée passée, le participant doit retirer son dossard. Si un participant passe 2 fois la ligne d'arrivée avec son dossard, il sera disqualifié.

Un contrôle matériel obligatoire peut être effectué à tout moment sur le parcours et à l'arrivée par l'organisation.

• Pénalité 1 heure :

- Non possession d'un article obligatoire (cf 11 AUTONOMIE / ÉQUIPEMENT) = 1h par objet manquant et maximum 3h de pénalités
- Non-respect du parcours (pénalité d'1H + temps du parcours non effectué, à l'appréciation de l'organisateur qui peut demander l'accès à la trace GPS du concurrent en cas de litige)
- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) et porté ailleurs que sur le torse/ventre.

• Pénalité 3 heures :

- Absence d'un pointage sur le 87 km

• Disqualification :

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Refus de contrôle du matériel obligatoire
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle (barrière horaire)
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

ARTICLE 10 - ABANDON

Sauf cas d'urgence médicale, tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement se présenter à un signaleur ou au responsable du point de ravitaillement le plus proche afin de lui remettre son dossard. Chaque coureur quittant un point de ravitaillement / contrôle chronométrique doit par conséquent se sentir capable de rallier le point suivant, il ne pourra pas abandonner entre deux postes. En cas de rencontre avec le serre-file, c'est ce dernier qui retire le dossard au concurrent.

ARTICLE 11 - AUTONOMIE / ÉQUIPEMENT

Le principe de ces courses repose sur la semi-autonomie. Nous entendons par là que le coureur doit être capable d'être autonome entre 2 points de ravitaillements au niveau de ses besoins alimentaires, vestimentaires et sécuritaires.

Une liste est obligatoire, l'autre est recommandée.

Ces listes d'équipements ne sont pas exhaustives, le concurrent peut emporter d'autres éléments. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent dont elle jugera le matériel insuffisant pour assurer sa sécurité, et ce, sans que ces décisions fassent l'objet de quelque contestation possible.

Pour les trails de 87 - 39 - 23 - 16 - 13 km

Équipements communs OBLIGATOIRES :

- ➔ Réserve d'eau minimum : 1L pour le 87km, 0,5L pour le 39km
- ➔ Lampe frontale adaptée et en bon état de marche pour le 87km et le 16km nocturne
- ➔ 1 Sifflet
- ➔ 1 Téléphone portable, chargé, avec les numéros d'urgence affichés sur le dossard

- ➔ 1 gobelet personnel pour les ravitaillements
- ➔ de bonnes chaussures de trail

NE SOUS-ESTIMEZ PAS L'ÉPREUVE À LAQUELLE VOUS PARTICIPEZ

Équipements communs RECOMMANDÉS :

- ➔ Réserve d'eau de 0,5L minimum. Si la météo l'exige, l'organisation pourra augmenter ce volume. Les concurrents en seront informés lors du retrait des dossards.
- ➔ Une réserve alimentaire
- ➔ Une veste imperméable et respirante ou équivalent permettant de supporter le mauvais temps.
- ➔ Maillots manches longues chauds type 2ème couche ou combinaison d'une première couche (plus légère) et d'un coupe-vent déperlant.
- ➔ Les bâtons sont tolérés. Leur utilisation est sous la responsabilité du participant. Le concurrent qui prend le départ avec des bâtons, devra terminer sa course avec les bâtons.
- ➔ Une 2ème lampe frontale ou batterie de rechange pour le 87km et le 16km nocturne

ARTICLE 12 - RAVITAILLEMENTS

Deux types de ravitaillements seront proposés :

- ➔ Ravitaillement parcours proposant de l'eau, des denrées simples sucrées et/ou salées type fruits secs ou biscuits salés. Certains points ne peuvent être que des points d'eau.
- ➔ Ravitaillement complet sur l'arrivée.

Chaque coureur s'engageant dans une des courses du Trail de la Roche d'Oëtre doit avoir conscience que la course est basée sur le principe de la semi-autonomie, ce qui signifie que le coureur doit être autonome entre 2 points de ravitaillement.

ARTICLE 13 - SÉCURITÉ MÉDICALE

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve.

Il est rappelé aux coureurs qu'ils sont les premiers garants de leur propre sécurité en respectant les consignes sachant qu'ils évoluent en milieu naturel parfois hostile.

L'organisation ou ses représentants pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Son dossard lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser tous les moyens qui lui semblent nécessaires pour assurer la prise en charge du coureur en privilégiant sa sécurité, sans que ces décisions fassent l'objet de quelque contestation possible. Les moyens de secours et d'évacuation exceptionnels pourront être à la charge du coureur secouru, aussi il est de la responsabilité de chacun de souscrire à une assurance personnelle (voir Article 14 - Assurances).

ARTICLE 14 - ASSURANCES

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents du trail de la Roche d'oëtre. Un justificatif pourra être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle accident et rapatriement :

Chaque coureur doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve incluant les frais de recherche et de secours. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass J'aime Courir ou d'une licence.

Domage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 15 - CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve. Aucun remboursement ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

ARTICLE 16 - DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément ACTIV'ORNE (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions

internationales actuelles, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 17 - CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et si possible votre numéro de dossard.

La participation à l'une des courses du Trail de la Roche d'Oëtre implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.



RETROUVEZ-NOUS SUR [FACEBOOK](#)

ET SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.ACTIVORNE.COM